



DOC
CA1
EA
2001T58
EXF

**Government Response to the Thirteenth Report of the Standing Committee
on Foreign Affairs and International Trade**

DOC

Dept. of Foreign Affairs
Min. des Affaires étrangères
OCT 30 2003
Return to Departmental Library
Retourner à la bibliothèque du ministère

GOVERNMENT RESPONSE TO THE RECOMMENDATIONS OF THE THIRTEENTH REPORT OF THE STANDING COMMITTEE ON FOREIGN AFFAIRS AND INTERNATIONAL TRADE
TABLE OF CONTENTS

Government Response to the Recommendations of the Thirteenth Report of the Standing Committee on Foreign Affairs and International Trade

The Government of Canada recognized the issues raised by the Report and responded vigorously to them. In Budget 2001 and the Smart Border Declaration, the Government of Canada is in agreement with the Committee's recommendations. The Government of Canada is committed to addressing the issues raised by the Report and to implementing the recommendations of the Committee. The Government of Canada is committed to working with the United States to address the issues raised by the Report and to implementing the recommendations of the Committee.

Introduction	1
Recommendation 1	3
Recommendation 2	3
Recommendation 3	4
Recommendation 4	5
Recommendation 5	5
Recommendation 6	6
Recommendation 7	7
Recommendation 8	7
Recommendation 9	8

On December 12, 2001, then-Minister of Foreign Affairs John Manley and Director Ridge signed the Smart Border Declaration. The objective of the Canadian Government in signing this declaration was to ensure that the U.S. preoccupation with border security took into account the need to ensure the economic security of both countries by keeping the border open and trade flowing efficiently. The Declaration includes a thirty point Action Plan for Creating a Secure and Smart Border which was agreed upon bilaterally with the Americans. The thirty points are being negotiated by different government departments and agencies on both sides of the border. A report of progress on all thirty points will be presented to Prime Minister Chrétien and President Bush prior to the G8 Summit meeting in Kanasaskis in June.

Within the Action Plan, both countries agreed to four priorities: the secure flow of people, the secure flow of goods, the security of infrastructure, and coordination and information sharing in the enforcement of the 36 objective. The Action Plan is intended to address both the problems of border management which became apparent after September 11, and those which had already been identified prior to the terrorist attacks in the U.S.

Even before September 11 there was a need to improve upon the existing border management model in order to provide secure, efficient movements of legitimate goods and travellers across the border. The Government of Canada was aware of this need, and had been working internally, and bilaterally with the U.S. to address these concerns for several years prior to September 11, 2001. The goal of both Governments is not to return the border to its pre-September 11 state, but rather to move it forward into a new generation of border management policies and processes.

65-818-610 (A)

65-818608 (A)

**GOVERNMENT RESPONSE TO THE RECOMMENDATIONS OF THE
THIRTEENTH REPORT OF THE STANDING COMMITTEE
ON FOREIGN AFFAIRS AND INTERNATIONAL TRADE
TOWARDS A SECURE AND TRADE-EFFICIENT BORDER**

Introduction

The Government of Canada recognized the issues raised by the Report and responded vigorously to address them. The Report's recommendations either have been or are being addressed by Budget 2001 or the Smart Border Declaration. The Government of Canada is in agreement with the central theme of the report, that is the critical importance to Canada of maintaining a secure and trade efficient border with the U.S.

The attacks of September 11 brought the economic interdependence of our two countries into sharp focus. The need for increased security without disruption of legitimate trade and travel was underlined most dramatically by the long lines that resulted from the heightened state of alert at all border crossings. The Government of Canada moved quickly to address this new urgency by rapidly engaging the U.S. Government, and in particular the new Director of Homeland Security Tom Ridge.

On December 12, 2001, then-Minister of Foreign Affairs John Manley and Director Ridge signed the Smart Border Declaration. The objective of the Canadian Government in signing this declaration was to ensure that the U.S. preoccupation with border security took into account the need to ensure the economic security of both countries by keeping the border open and trade flowing efficiently. The Declaration includes a thirty point Action Plan for Creating a Secure and Smart Border which was agreed upon bilaterally with the Americans. The thirty points are being negotiated by different government departments and agencies on both sides of the border. A report of progress on all thirty points will be presented to Prime Minister Chrétien and President Bush prior to the G8 Summit meeting in Kanasaskis in June.

Within the Action Plan, both countries agreed to four priorities: the secure flow of people, the secure flow of goods, the security of infrastructure, and coordination and information sharing in the enforcement of these objectives. The Action Plan is intended to address both the problems of border management which became apparent after September 11, and those which had already been identified prior to the terrorist attacks in the U.S.

Even before September 11 there was a need to improve upon the existing border management model in order to provide secure, efficient movements of legitimate goods and travellers across the border. The Government of Canada was aware of this need, and had been working internally, and bilaterally with the U.S. to address these concerns for several years prior to September 11, 2001. The goal of both Governments is not to return the border to its pre-September 11 state, but rather to move it forward into a new generation of border management policies and processes.

The Canadian and U.S. Governments have long had close, cooperative relations on border management. The *Canada-U.S. Partnership Forum* (CUSP) was launched in October 1999 by Prime Minister Chrétien and President Clinton to promote high-level dialogue among governments, border communities, and stakeholders on border management. The Prime Minister and the President endorsed three guiding principles of border management: streamline, harmonize, and collaborate on border policies and management; expand co-operation to increase efficiencies in customs, immigration, law enforcement and environmental protection at and beyond the border; and collaborate on threats outside Canada and the U.S.

Recommendation 1

That, when considering options to improve security and trade facilitation at the Canada-U.S. border, the Government of Canada remedy border concerns already in evidence before September 11. Ultimately, the goal should be to modernize border management to accommodate future security and trade needs.

The Government of Canada recognizes the crucial importance of the Canada-U.S. border to the economic well-being of both countries. In the aftermath of September 11, building upon the already excellent cooperative relationship that Canada enjoys with the U.S. on border management issues, both countries embarked upon a plan to enhance both the security and efficiency of the border.

Both in the December 2001 budget and the Smart Border Declaration, signed by Deputy Prime Minister Manley and Homeland Security Director Ridge, the Government of Canada committed itself to a secure and trade-efficient border. Consultations are ongoing with the U.S., but concrete progress has already been made.

These results include the re-opening of the Intransit Preclearance program at Vancouver airport, the re-opening of the NEXUS pilot project at the Sarnia-Port Huron crossing, and the announcement of the expansion of NEXUS to other border crossings (starting with 3 BC crossings in June), as well as the stationing of U.S. Customs officers at Halifax, Montreal and Vancouver and Canadian officers at Newark and Seattle to monitor container cargo. Consultations with the U.S. by Deputy Prime Minister Manley as well as working groups within existing bilateral fora (e.g. Shared Border Accord, Border Vision, Cross Border Crime Forum, Transportation Border Working Group) are ongoing. The objective of these initiatives is to fully implement the Smart Border Declaration and the 30 point Action Plan.

The goal of both Governments is not to return the border to its pre-September 11 state, but rather to move the Canada-U.S. border relationship forward, through the development of a smart, secure, trade-efficient border for the 21st Century.

Recommendation 2

That the Government of Canada, following consultations with U.S. authorities, outline to Canadians its plans for co-operating with its North American partners to improve continental security.

Both the Government of Canada and the Government of the U.S. recognize that the most effective means of ensuring the security of their citizens is to establish a cooperative partnership to coordinate border management policies. This cooperation involves not only policies in effect along the shared border, but also national policies that have a continental or global impact. The 30 point Action Plan of the Smart Border Declaration is based upon such issues of mutual

concern and the need to find cooperative solutions to these issues. One concrete example of this cooperative approach is an expansion in the number of Integrated Border Enforcement Teams (IBETS) from the current 3 teams at key locations along the border. IBETS are bilateral teams made up of officers from agencies and departments from both sides of the border who work together on security issues of concern to both countries.

In order to communicate the Government's work on cooperative border management to Canadians, the Department of Foreign Affairs and International Trade has been working with other departments and the Privy Council Office to hold a variety of outreach events around the country. Progress on the Action Plan has been discussed with Canadian border stakeholders. An outreach briefing and question and answer period was held for stakeholders in Vancouver on March 1, 2002, attended by approximately 50 representatives of the B.C. private sector, associations, labour, the provincial government and various local municipal governments. Similar events with regional stakeholders took place in Ottawa on March 11 and in Montreal on April 8. There are plans for a similar event in Halifax in May.

Extensive information on the Smart Border Declaration and the objectives of the Canadian Government in pursuing the Action Plan are available to Canadians via the internet on the Canada-U.S. relations website at <http://www.can-am.gc.ca>.

Recommendation 3

That the Government of Canada seek the commitment of the U.S. for a high-level "summit" of senior American and Canadian political leaders and officials to discuss border management issues. On the basis of these meetings, Canada and the U.S. should jointly undertake to develop and make public a revitalized bilateral border management plan that would render more efficient the cross-border flow of goods and services.

Bilateral meetings on border management issues are ongoing with the aim of ensuring that the flow of goods and services across the border continues uninterrupted. Prime Minister Chrétien and President Bush have discussed the border on several occasions, most recently during their meeting on March 14, 2002. In addition, the meeting on December 12, 2002, between Deputy Prime Minister Manley and Homeland Security Director Ridge led to the Smart Border Declaration and the associated 30 point Action Plan:

DPM Manley and Director Ridge have met on two occasions since December 12, and discuss border management issues on a regular basis. In addition to these high level meetings, senior government officials are in touch with their U.S. counterparts on these issues, and bilateral working groups are meeting to give effect to the Action Plan. Three large scale meetings have recently been held: the Border Vision Plenary Meeting in Quebec, the Shared Border Accord Meetings in Florida and a joint Border Vision and Accord meeting in Vancouver. Additional high level meetings will continue as work on the Action Plan progresses.

Recommendation 4

That the Government of Canada examine the feasibility of constructing pre-clearance facilities for commercial traffic in the vicinity of heavily congested border-crossing points. As a necessary precursor to the development of these facilities for land crossings, legislation enabling pre-clearance at land borders should be introduced.

Canada and the U.S. are working together to improve the security and efficiency of the shared border based on the Smart Border Declaration. The Declaration's 30 point plan has refocused the direction for the Shared Border Accord working groups. One of these groups is assessing a number of options for clearance away from the border that will strengthen security and relieve congestion, including pre-clearance, reverse inspection, rail post-clearance and pre-processing centers.

Pre-clearance facilities at land borders that are being examined involve shared facilities and reverse inspection. There are significant legal, sovereignty and operational issues associated with pre-clearance and reverse inspection that are currently being analysed and that will have to be addressed to the mutual satisfaction of both countries.

Recommendation 5

That, following successful consultation with authorities in the U.S. and taking into account security considerations, the Government of Canada reactivate as soon as possible those programs (e.g., CSA, NEXUS, CANPASS) designed to improve border risk management and ease congestion. The NEXUS project should be expanded to all Canada-U.S. border crossings by the early part of 2002.

As part of the Smart Border Action Plan, the joint Canada-U.S. NEXUS pilot program for travellers in Sarnia, Ontario/Port Huron, Michigan was reinstated on December 21, 2001. In addition, on March 8, Deputy Prime Minister Manley and Director Ridge announced that NEXUS will be expanded to other Canada-U.S. land border crossings, beginning with three locations in southern British Columbia to be operational in June 2002.

It is the intention of both Governments that established programs like CANPASS Highway be replaced over time with the bilateral NEXUS program, and discussions are ongoing with the U.S. regarding the implementation schedule.

In addition, the Customs Self Assessment (CSA) program for commercial clients was implemented by CCRA on December 6, 2001. The program allows pre-approved, security-cleared participants to use a streamlined clearance option to move eligible goods across the border, after they have undergone a comprehensive risk assessment. By moving from a transactional system to one based on security, legitimate importers can move their goods more

easily across the border thereby allowing the CCRA to focus interdiction efforts on areas of higher or unknown risk, and ultimately relieve congestion.

Discussions continue with the US government with respect to the development of a secure program for harmonized commercial processing. Canada has proposed that the CSA provides a secure model for current planning with the US government to align our commercial processing programs.

The US Customs Service also announced recently the Customs-Trade Partnership Against Terrorism (C-TPAT), a new initiative designed to protect the security of cargo entering the United States while improving the flow of trade, by offering expedited commercial processing to those participants who have completed a full risk assessment encompassing both security and trade compliance.

Recommendation 6

That, in its upcoming December budget, the Government of Canada provide the additional resources necessary for customs and immigration officials active in security and border management, and for the necessary physical improvements to border operations.

The 2001 Budget provided \$7.7 billion to enhance the personal and economic security of Canadians. Of the total, \$6.5 billion is targeted for increased intelligence and policing, better screening of entrants to Canada, enhanced emergency preparedness, support for the military, and greater air security. In addition, \$1.2 billion has been allocated for initiatives aimed at strengthening border security, facilitating the flow of goods and people, and improving border infrastructure.

Of the \$ 6.5 billion, \$1 billion has been provided for:

- improving the screening of individuals entering Canada, including expanding the number of immigration officers both abroad and in Canada;
- improving the processes for validating refugee claims, and for detaining and removing individuals who pose security threats to Canada; and
- improving the integrity of documentation provided to new immigrants and existing permanent residents of Canada.

Of the \$1.2. billion for border-related measures, \$600 million has been provided to improve infrastructure (such as highways, commercial vehicle processing centres and technology) that supports major border crossings and \$646 million has been targeted for measures to enhance border security while improving the flow of goods and people between Canada and the U.S., including:

- increased Customs staffing at points of entry into Canada for both travellers and commercial goods;
- new technology to help the Canada Customs and Revenue Agency facilitate the passage of goods and people at border-crossing points;
- new Canada - U.S. multi-agency Integrated Border Enforcement Teams to co-ordinate intelligence and enforcement efforts along the Canada-U.S. border;
- advanced information technology to help Customs officers screen travellers arriving at airports and other border points; and
- better equipment for detecting explosives, firearms and other dangers without delaying the flow of legitimate commerce or tourism.

Recommendation 7

That the Government of Canada test and implement, where feasible, advanced technologies in its border processing operations. Concerns surrounding Canadians' privacy should be respected in formulating these plans.

The Government of Canada recognizes that technology holds significant potential for enhancing border efficiency and security and reducing border delays. Several departments are actively involved in the search for and testing of new technologies. The Intelligent Transportation Systems (ITS) action item from the Smart Border Declaration commits the Canadian and U.S. Governments to "deploy interoperable technologies in support of other initiatives to facilitate the secure movement of goods and people, such as transponder applications and electronic container seals."

Transport Canada has undertaken a number of initiatives in the area of ITS. These include the identification of joint projects, an inventory of security technologies, a commercial vehicle operations network study, and ongoing cooperation with the U.S. Department of Transportation on ITS architecture and standards.

Recommendation 8

That the Government of Canada work with its U.S. counterparts to resolve the issues delaying the development of joint border facilities and to accelerate plans for their development in locations in which such implementation is cost-effective.

Joint facilities are a modern method of managing our shared border. They permit border inspection agencies to pool resources, to enhance the security of their officers, and to more efficiently distribute their presences along the border.

The development of joint facilities has revealed a number of operational challenges along the way. Canadian and US Customs officials are drawing from their experiences in working together to identify solutions to enhance the feasibility of joint facilities. Solutions are being sought to streamline the design and construction of new facilities and to place them in locations that maximize their efficiency, should placement on the border line itself not prove feasible. Both governments recognize the importance of resolving these issues as the construction of more joint facilities is an important element of adjusting border management practices to the new reality.

Recommendation 9

That, in light of the evidence received, the Government of Canada assess the effectiveness of its internal mechanisms to coordinate the border management and security policies of Canada and take appropriate remedial action.

Following the events of September 11, the Government of Canada moved quickly to establish a new, more effective mechanism to coordinate border management issues. Deputy Prime Minister Manley was given responsibility for the coordination of the Government's response to border security concerns, which resulted in the signing of the Smart Border Declaration with Tom Ridge, the Director of Homeland Security for the U.S. on December 12, 2001.

Although responsibility for various aspects of border policy generally lies with individual departments and agencies, the Government of Canada's quick and deliberate actions to ensure centralized coordination of the border management file, such as the formation of the Ad Hoc Committee on Public Security and Anti-Terrorism, demonstrates the ability of the Government to provide effective direction and policy coordination to its officials. Indeed, the Smart Border process has demonstrated that the Government's capacity for horizontal coordination provides Canada with a significant advantage in discussions with the U.S.



DOC
CA1
EA
2001T58
EXF

**Réponse du gouvernement aux treizième rapport du Comité permanent
des affaires étrangères et du commerce international**



LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01039846 2

DOCS

CA1 EA 2001T58 EXF

Government response to the
Thirteenth report of the Standing
Committee on Foreign Affairs and
International Trade. --

65818608(E) 65818610(F)

.B366403x(E) .B3664041(F)

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AUX RECOMMANDATIONS DU
TREIZIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL
VERS UNE FRONTIÈRE SÛRE ET EFFICACE À L'EFFICACITÉ COMMERCIALE

Réponse du gouvernement aux recommandations du treizième rapport du
Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international

Introduction

Introduction	1
Recommandation 1	3
Recommandation 2	4
Recommandation 3	5
Recommandation 4	5
Recommandation 5	6
Recommandation 6	7
Recommandation 7	8
Recommandation 8	8
Recommandation 9	9

Le 12 décembre 2001, le ministre des Affaires étrangères de l'époque, John Manley, et le directeur Ridgo ont signé la Déclaration sur la frontière intelligente. En signant ce document, le gouvernement canadien voulait s'assurer que les États-Unis, désireux de resserrer la sécurité à la frontière, tiendraient aussi compte de la nécessité de protéger les liens économiques entre les deux pays en favorisant le mouvement efficace des personnes et des biens. La Déclaration comprend un plan d'action en 30 points pour une frontière sûre et intelligente qui a été accepté par les deux pays. Ces points sont négociés par des représentants de différents ministères et organismes des deux côtés de la frontière. Un rapport sur les progrès accomplis relativement à chacun des 30 points sera présenté au premier ministre Chrétien et au président Bush avant la réunion du Sommet du G8 à Kananaskis en juin.

Les deux pays se sont entendus sur quatre priorités dans le plan d'action : la circulation sécuritaire des personnes, la circulation sécuritaire des biens, la sécurité des infrastructures et la coordination et la mise en commun de l'information pour l'atteinte de ces objectifs. Le plan d'action vise à régler à la fois les problèmes de gestion frontalière qui sont devenus apparents après le 11 septembre, et les problèmes qui avaient déjà été identifiés avant les attaques terroristes en territoire américain.

Même avant le 11 septembre, il était convenu qu'il fallait améliorer le modèle existant de gestion frontalière pour assurer le mouvement sûr et efficace des personnes et des biens légitimes

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RECOMMANDATIONS DU
TREIZIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL
VERS UNE FRONTIÈRE SÛRE ET PROPICE À L'EFFICACITÉ COMMERCIALE**

Introduction

Le gouvernement du Canada a reconnu les problèmes soulevés dans le Rapport et a pris des mesures vigoureuses pour les régler. Le Budget 2001 et la Déclaration sur la frontière intelligente ont apporté ou vont apporter des réponses et des solutions aux questions soulevées dans les recommandations du Rapport. Souscrivant au thème principal du rapport, le gouvernement du Canada reconnaît qu'il est impératif que le pays maintienne, avec les États-Unis, une frontière sûre et efficace sur le plan commercial.

Les attaques terroristes du 11 septembre ont mis en évidence l'interdépendance économique de nos deux pays. Les longues files d'attente causées par l'instauration de l'état d'alerte dans tous les postes frontaliers ont démontré de façon frappante l'importance d'accroître les mesures de sécurité sans pour autant entraver le mouvement légitime des biens et des personnes. Le gouvernement du Canada a réagi rapidement à cette nouvelle situation d'urgence en engageant sans tarder des discussions avec le gouvernement américain, et plus particulièrement avec le nouveau directeur du Bureau de la sécurité du territoire, Tom Ridge.

Le 12 décembre 2001, le ministre des Affaires étrangères de l'époque, John Manley, et le directeur Ridge ont signé la Déclaration sur la frontière intelligente. En signant ce document, le gouvernement canadien voulait s'assurer que les États-Unis, désireux de resserrer la sécurité à la frontière, tiendraient aussi compte de la nécessité de protéger les liens économiques entre les deux pays en favorisant le mouvement efficace des personnes et des biens. La Déclaration comprend un plan d'action en 30 points pour une frontière sûre et intelligente qui a été accepté par les deux pays. Ces points sont négociés par des représentants de différents ministères et organismes des deux côtés de la frontière. Un rapport sur les progrès accomplis relativement à chacun des 30 points sera présenté au premier ministre Chrétien et au président Bush avant la réunion du Sommet du G8 à Kananaskis en juin.

Les deux pays se sont entendus sur quatre priorités dans le plan d'action : la circulation sécuritaire des personnes, la circulation sécuritaire des biens, la sécurité des infrastructures et la coordination et la mise en commun de l'information pour l'atteinte de ces objectifs. Le plan d'action vise à régler à la fois les problèmes de gestion frontalière qui sont devenus apparents après le 11 septembre, et les problèmes qui avaient déjà été identifiés avant les attaques terroristes en territoire américain.

Même avant le 11 septembre, il était convenu qu'il fallait améliorer le modèle existant de gestion frontalière pour assurer le mouvement sûr et efficace des personnes et des biens légitimes

de part et d'autre de la frontière. L'objectif des deux gouvernements n'est pas de revenir à la façon dont la frontière était gérée avant le 11 septembre, mais souhaitent plutôt qu'elle soit régie par une nouvelle génération de politiques et de mécanismes de gestion frontalière.

Les gouvernements du Canada et des États-Unis collaborent étroitement depuis nombre d'années à la gestion de la frontière. Le *Programme de partenariat Canada-États-Unis* (PPCE) a été lancé en octobre 1999 par le premier ministre Chrétien et le président Clinton pour promouvoir le dialogue sur la gestion de la frontière aux échelons supérieurs des gouvernements, au sein des collectivités frontalières et parmi les principaux intervenants. Le premier ministre et le président ont approuvé trois principes directeurs de gestion frontalière : rationaliser et harmoniser les politiques et la gestion relatives à la frontière et assurer la collaboration à cet égard; accroître la coopération afin d'augmenter les économies en ce qui concerne les douanes, l'immigration, l'application de la loi et la protection de l'environnement à la frontière et au-delà de celle-ci; et collaborer à la lutte contre les menaces provenant de l'extérieur du Canada et des États-Unis.

Recommandation 1

Que, au moment d'envisager différentes options pour l'amélioration de la sécurité et la facilitation des échanges commerciaux à la frontière canado-américaine, le gouvernement fédéral réponde aux préoccupations devenues évidentes avant le 11 septembre 2001. En fin de compte, l'objectif devrait être de moderniser la gestion de la frontière afin de satisfaire aux besoins futurs en matière de sécurité et de commerce.

Le gouvernement du Canada est conscient de l'importance cruciale de la frontière canado-américaine pour le bien-être économique des deux pays. Au lendemain du 11 septembre, forts de leur excellente relation de coopération en matière de gestion frontalière, les deux pays ont commencé à mettre en oeuvre un plan visant à améliorer à la fois la sécurité et l'efficacité de la frontière.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à favoriser la création d'une frontière sûre et propice à l'efficacité commerciale tant dans son budget de décembre 2001 que dans la Déclaration sur la frontière intelligente, qui a été signée par le vice-premier ministre Manley et le directeur du Bureau de la sécurité du territoire, Tom Ridge. Les consultations se poursuivent avec les États-Unis, mais des progrès tangibles ont déjà été accomplis.

Ces progrès incluent le rétablissement du Programme de précontrôle en transit à l'aéroport de Vancouver, la relance du projet pilote NEXUS au poste frontalier de Sarnia-Port Huron et l'extension de NEXUS à d'autres postes frontaliers (en commençant par trois postes en Colombie-Britannique en juin), ainsi que la mise en place d'agents des douanes américaines à Halifax, Montréal et Vancouver et d'agents canadiens à Newark et à Seattle pour l'inspection de la marchandise transportée par conteneur. Le vice-premier ministre Manley et les groupes de travail créés dans le cadre des forums bilatéraux existants (par exemple, l'Accord sur la frontière commune, la vision de la gestion de la frontière, le Forum sur la criminalité transfrontalière, le Groupe de travail sur la frontière du ministère des Transports) poursuivent les séances de consultation avec les États-Unis. Ces initiatives visent à assurer la mise en application intégrale de la Déclaration sur la frontière intelligente et du plan d'action en 30 points.

L'objectif des deux gouvernements n'est pas de ramener la frontière canado-américaine à son mode de fonctionnement d'avant le 11 septembre, mais plutôt de la transformer en un système frontalier intelligent, sûr, efficace sur le plan commercial et en mesure de répondre aux exigences du 21^e siècle.

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada, après avoir consulté les autorités américaines, fasse connaître aux Canadiens ses projets sur la façon de coopérer avec ses partenaires nord-américains pour améliorer la sécurité continentale.

Le gouvernement du Canada et celui des États-Unis reconnaissent tous deux que la meilleure façon d'assurer la sécurité de leurs citoyens consiste à coordonner les politiques de gestion de la frontière dans le cadre d'un partenariat. Une telle initiative vise non seulement les politiques régissant la frontière partagée, mais aussi les politiques nationales qui ont une incidence à l'échelle continentale ou mondiale. Le plan d'action en 30 points de la Déclaration sur la frontière intelligente, qui est fondé sur des questions d'intérêt mutuel, part de la nécessité de trouver ensemble des solutions à ces questions. Un exemple concret de cette coopération est l'accroissement dans le nombre d'équipes intégrées des mesures d'exécution à la frontière (EIMEF): alors qu'il y en a 3 à l'heure actuelle à différents points clés le long de la frontière. Les EIMEF sont des équipes bilatérales composées de fonctionnaires d'organismes et de ministères des deux pays qui collaborent sur des questions de sécurité touchant les deux pays.

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a collaboré avec d'autres ministères ainsi qu'avec le Bureau du Conseil privé pour organiser, à l'échelle nationale, la tenue de diverses séances d'information destinées à renseigner les Canadiens sur le travail effectué par le gouvernement sur le plan de la gestion coordonnée de la frontière. Il a été question des progrès réalisés concernant le plan d'action avec des intervenants canadiens dont les activités sont touchées par la gestion frontalière. Une séance d'information et une période de questions ont eu lieu à Vancouver le 1^{er} mars 2002 et ont attiré environ 50 représentants du secteur privé de la Colombie-Britannique, des membres d'associations, des représentants syndicaux et des fonctionnaires de l'administration provinciale et de diverses administrations municipales. Des réunions semblables groupant des intervenants régionaux se sont déroulées à Ottawa le 11 mars et à Montréal le 8 avril et se tiendront probablement à Halifax en mai.

Les Canadiens peuvent obtenir des renseignements détaillés concernant la Déclaration sur la frontière intelligente et les objectifs visés par le Canada dans le cadre du plan d'action au site Web des relations canado-américaines, à l'adresse Internet <http://www.can-am.gc.ca>.

Recommandation 3

Que le gouvernement fédéral essaie d'amener les États-Unis à tenir un « sommet » de haut niveau, où des dirigeants politiques et des hauts fonctionnaires américains et canadiens débattraient des questions relatives à la gestion de la frontière. En se fondant sur ces rencontres, le Canada et les États-Unis devraient entreprendre ensemble l'élaboration et la publication d'un plan de gestion frontalier bilatéral revitalisé, visant à rendre plus efficace la circulation transfrontalière des biens et des services.

Des réunions bilatérales portant sur les questions relatives à la gestion de la frontière ont déjà lieu afin de faire en sorte que la circulation transfrontalière des biens et des services ne soit pas interrompue. Le premier ministre Chrétien et le président Bush ont discuté des questions relatives à la frontière canado-américaine à plusieurs occasions, et encore tout récemment lors de leur rencontre du 14 mars 2002. En outre, la réunion entre le vice-premier ministre du Canada, M. Manley, et le directeur du Bureau de la sécurité du territoire des États-Unis, M. Ridge, le 12 décembre 2001, s'est soldée par la signature de la Déclaration sur la frontière intelligente et par l'adoption d'un plan d'action en 30 points visant la mise en place d'une telle frontière.

Le vice-premier ministre Manley et le directeur Ridge se sont rencontrés à deux reprises depuis le 12 décembre et discutent régulièrement des questions relatives à la gestion de la frontière. Parallèlement à la tenue de ces réunions de haut niveau, les hauts fonctionnaires canadiens poursuivent le dialogue sur ces questions avec leurs homologues américains, et des groupes de travail bilatéraux se rencontrent afin de mettre en oeuvre le plan d'action. Trois réunions de grande envergure ont été tenues récemment : la réunion plénière sur la Vision de la frontière (Québec), les réunions sur l'Accord sur la frontière commune (Floride) et la réunion conjointe sur la Vision de la frontière et l'Accord sur la frontière commune (Vancouver). D'autres réunions de haut niveau se tiendront à mesure que la mise en oeuvre du plan d'action se poursuivra.

Recommandation 4

Que le gouvernement fédéral examine la possibilité d'aménager des installations de prédédouanement pour le trafic commercial à proximité des postes frontières très achalandés. Avant d'aménager de telles installations aux points frontaliers, il faudrait nécessairement adopter une loi sur le prédédouanement aux points frontaliers terrestres.

Le Canada et les États-Unis travaillent de concert afin d'améliorer la sécurité et l'efficacité de leur frontière commune en s'appuyant sur la Déclaration sur la frontière intelligente. Le plan d'action en 30 points énoncé dans la Déclaration a réorienté les activités des groupes de travail de l'Accord sur la frontière commune. Un de ces groupes évalue actuellement un certain nombre d'options pour le dédouanement ailleurs qu'à la frontière, dont le prédédouanement, l'interchangeabilité des services d'inspection, le postcontrôle des cargaisons ferroviaires et les centres de prétraitement, en vue de renforcer la sécurité et de réduire la

congestion dans les points de passage frontaliers.

Le système de prédédouanement aux points de passage frontaliers qui est actuellement à l'étude consisterait en des installations conjointes et en l'interchangeabilité des services d'inspection. D'importantes questions d'ordre juridique et opérationnel et relatives à la souveraineté sont associées au prédédouanement et à l'interchangeabilité des services d'inspection; elles sont actuellement analysées et devront être résolues à la satisfaction des deux pays.

Recommandation 5

Que, dans l'éventualité de consultations fructueuses avec les autorités américaines et compte tenu des exigences en matière de sécurité, le gouvernement du Canada réactive dans les meilleurs délais les programmes (p. ex., PAD, NEXUS, CANPASS) conçus pour mieux gérer les risques à la frontière et réduire la congestion aux douanes. Le projet NEXUS devrait avoir été étendu à tous les postes de la frontière canado-américaine dès les premières semaines de 2002.

Dans le cadre du Plan d'action pour la création d'une frontière intelligente, le projet pilote NEXUS pour les voyageurs, administré conjointement par le Canada et les États-Unis, a été rétabli, le 21 décembre 2001, au point de passage Sarnia (Ontario)/Port Huron (Michigan). En outre, le 8 mars, le vice-premier ministre Manley et le directeur Ridge ont annoncé que le programme NEXUS serait étendu à d'autres points de passage terrestres de la frontière canado-américaine. Ainsi, le programme NEXUS devrait entrer en vigueur, à commencer par trois points de passages du Sud de la Colombie-Britannique dès juin 2002.

Les deux gouvernements ont l'intention de remplacer progressivement des programmes comme le CANPASS Autoroutes par le modèle bilatéral NEXUS; les discussions entamées avec les É.-U. au sujet du calendrier de mise en oeuvre suivent leur cours.

De plus, l'ADRC a mis en oeuvre le Programme d'autocotisation des douanes (PAD) le 6 décembre 2001. Le programme est fondé sur les principes de gestion des risques et du partenariat. Le Programme permet aux participants autorisés au préalable et qui ont subi avec succès l'enquête de sécurité de choisir l'option de dédouanement simplifiée des marchandises à la frontière, après avoir été l'objet d'une évaluation des risques exhaustive. En passant d'un système transactionnel à un système fondé sur une sécurité accrue, les importateurs légitimes peuvent alors assurer un passage plus facile de leurs biens à la frontière, permettant ainsi à l'ADRC de concentrer ses efforts d'interception sur les secteurs présentant un niveau de risque plus élevé ou inconnu, et de supprimer finalement la congestion.

Les discussions se poursuivent avec le gouvernement des É.-U. au sujet de l'élaboration d'un programme sécuritaire d'harmonisation du traitement commercial. Le Canada a proposé que le PAD constitue un modèle sécuritaire dans le contexte de la planification conjointe effectuée à

cette fin.

Le Service des douanes des États-Unis a également annoncé récemment la mise en oeuvre du Customs-Trade Partnership Against Terrorism (C-TPAT), une nouvelle initiative destinée à protéger la sécurité du fret qui entre aux États-Unis tout en améliorant le flux des échanges commerciaux, en offrant des procédures d'échanges commerciaux accélérées aux participants qui ont subi avec succès une évaluation des risques exhaustive, qui comprend l'observation des exigences relatives à la sécurité et aux échanges commerciaux.

Recommandation 6

Que, dans son budget imminent de décembre, le gouvernement du Canada prévoit les ressources supplémentaires dont les fonctionnaires des douanes et de l'immigration qui assurent la sécurité et gèrent le trafic à la frontière ont besoin, ainsi que pour l'amélioration des installations matérielles nécessaires à la bonne marche des opérations à la frontière.

Dans son budget 2001, le Canada a alloué 7,7 milliards de dollars au renforcement de la sécurité personnelle et économique des Canadiens. De ce montant, 6,5 milliards serviront à renforcer les services du renseignement et des forces de l'ordre, le contrôle des arrivants au Canada, la protection civile et le soutien aux Forces armées canadiennes, de même que la sécurité aérienne. En outre, 1,2 milliard de dollars serviront à financer des initiatives visant à renforcer la sécurité de la frontière, à faciliter la circulation des biens et des personnes et à améliorer l'infrastructure frontalière.

De ces 6,5 milliards de dollars, 1 milliard sera alloué :

- à l'amélioration du contrôle des arrivants au Canada, entre autres en augmentant le nombre d'agents d'immigration en poste à l'étranger et au Canada;
- à l'amélioration des processus de validation des revendications du statut de réfugié et des processus de détention et d'expulsion des personnes constituant une menace pour la sécurité du Canada;
- au renforcement de l'intégrité des documents fournis aux nouveaux immigrants et aux immigrants déjà admis au Canada.

De la somme de 1,2 milliard de dollars allouée aux mesures liées à la frontière, 600 millions de dollars serviront à l'amélioration de l'infrastructure (entre autres les autoroutes, les centres de traitement des véhicules commerciaux et la technologie) desservant les principaux postes frontaliers. Une somme de 646 millions servira en outre à la mise en oeuvre de mesures visant à renforcer la sécurité de la frontière tout en accélérant la circulation des biens et des personnes entre le Canada et les États-Unis, dont :

- un personnel douanier plus nombreux aux points d'entrée au Canada des voyageurs et des biens commerciaux;

- de nouvelles technologies permettant à l'Agence des douanes et du revenu du Canada de faciliter le passage des biens et des personnes aux points de passage frontaliers;
- des nouvelles Équipes intégrées de la police des frontières du Canada et des États-Unis, c'est-à-dire des équipes multi-organismes qui coordonneront les efforts de renseignement et d'application de la loi le long de la frontière canado-américaine;
- des technologies de l'information de pointe afin d'aider les agents des douanes à contrôler les voyageurs pénétrant au Canada par les aéroports et d'autres points de passage frontaliers;
- un meilleur matériel qui permettra de détecter les explosifs, les armes à feu et d'autres dangers sans faire entrave au tourisme et au commerce légitimes.

Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada essaie des technologies de pointe et qu'il en dote ses services frontaliers chaque fois que c'est possible. Le Sous-comité estime que ces projets doivent être élaborés en tenant compte des préoccupations des Canadiens concernant la vie privée.

Le gouvernement du Canada reconnaît que la technologie offre de grandes possibilités en ce qui concerne le renforcement de la sécurité et de l'efficacité à la frontière et la réduction des retards. Plusieurs ministères recherchent et testent de nouvelles technologies. Le volet « systèmes de transport intelligents » (STI) de la Déclaration sur la frontière intelligente engage le Canada et les États-Unis à « déployer des technologies interopérables au soutien d'autres initiatives visant à faciliter le déplacement sécuritaire des biens et des personnes, comme des applications de transpondeur et des sceaux électroniques pour les conteneurs ».

Transports Canada a entrepris certaines initiatives dans le domaine des STI, entre autres la détermination de projets conjoints, l'inventaire des technologies de la sécurité et une étude sur les opérations des véhicules commerciaux. Le ministère coopère également de façon continue avec le Département des transports des États-Unis en matière d'architecture et de normes STI.

Recommandation 8

Que le gouvernement du Canada travaille avec son pendant américain afin de résoudre les questions qui retardent l'aménagement d'installations frontalières conjointes et d'accélérer l'établissement de telles installations là où leur mise en oeuvre est rentable.

L'utilisation d'installations conjointes est une méthode de gestion moderne de notre frontière mutuelle. Elles permettent aux agences d'inspection à la frontière de mettre en commun leurs ressources, d'augmenter la sécurité de leurs agents et de distribuer de manière plus efficace

leurs présences le long de la frontière.

Le développement d'installations communes a révélé un certain nombre de défis opérationnels. Les douaniers Canadiens et Américains profitent de leur expérience à travailler ensemble pour identifier des solutions permettant de mettre en valeur la praticabilité des installations communes. Entre autre, des solutions sont recherchées pour améliorer la conceptualisation et la construction des nouvelles installations et pour choisir des emplacements permettant de maximiser leur efficacité, si jamais un emplacement n'existait pas le long de la ligne frontalière. Les deux gouvernements reconnaissent l'importance de résoudre ces problèmes car la construction de nouvelles installations communes est un élément important dans l'ajustement des procédures de gestion frontalière qui tiennent compte des nouvelles réalités.

Recommandation 9

Que le gouvernement du Canada évalue, à la lumière des témoignages reçus, l'efficacité avec laquelle ses mécanismes internes peuvent coordonner les opérations frontalières et l'application des politiques du Canada en matière de sécurité et qu'il prenne les mesures correctives voulues.

À la suite des événements du 11 septembre, le Canada s'est empressé de mettre en place un nouveau mécanisme plus efficace pour coordonner les questions relatives à la gestion de la frontière. Le vice-premier ministre Manley a reçu le mandat de coordonner la Réponse du gouvernement aux problèmes de sécurité à la frontière, ce qui s'est traduit par la signature de la Déclaration sur la frontière intelligente avec le directeur Tom Ridge, directeur du Bureau de la sécurité du territoire des États-Unis, le 12 décembre 2001.

La responsabilité des divers volets de la politique de sécurité frontalière revient généralement à des organismes et à des ministères distincts. Cependant, les gestes rapides et délibérés posés par le Canada afin de garantir la coordination centralisée de la question de la gestion de la frontière, entre autres la création d'un Comité spécial du Cabinet sur la sécurité publique et l'antiterrorisme, témoignent de la capacité du gouvernement de donner des directives à ses fonctionnaires et de coordonner ses politiques. De fait, le processus de création d'une frontière intelligente a fait la preuve que les efforts déployés par le gouvernement du Canada en matière de coordination horizontale lui permettent de profiter d'un avantage significatif dans ses discussions avec les États-Unis.

